



Le Directeur Général

N.I.F.: A 0707219 F

COMMUNIQUE OFFICIEL N° 01/001/DGI/DG/DESCOM/DIV.COM/VMT/2026

LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS INFORME LE PUBLIC, EN GENERAL, ET LES PROPRIETAIRES DES VEHICULES AUTOMOBILES ET LES USAGERS DE LA ROUTE, EN PARTICULIER, DU LANCEMENT OFFICIEL, A PARTIR DE CE MARDI 06 JANVIER 2026, DE LA NOUVELLE PLAQUE MINERALOGIQUE SECURISEE DES VEHICULES.

LA DGI PRECISE QUE LE LANCEMENT DE CETTE NOUVELLE PLAQUE CONÇUE CONFORMEMENT AUX STANDARDS INTERNATIONAUX, EN REMPLACEMENT DE L'ANCIENNE, RESULTE DE LA VOLONTE DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO D'AMELIORER LA SECURITE DES AUTOMOBILISTES, D'HARMONISER LE SYSTEME NATIONAL D'IMMATRICULATION DES VEHICULES ET DE FACILITER LE CONTROLE ROUTIER PAR LES SERVICES DE LA POLICE.

EN EFFET, POUR UNE BONNE HARMONISATION DU SYSTEME NATIONAL D'IMMATRICULATION AUTOMOBILE, LA DGI INVITE TOUS LES PROPRIETAIRES DES VEHICULES AUTOMOBILES A SE PROCURER LA NOUVELLE PLAQUE MINERALOGIQUE SECURISEE POUR SE CONFORMER A LA NOUVELLE REGLEMENTATION.

FAIT A KINSHASA, LE 02 JAN 2026

Barnabé MUAKADI MUAMBA